

Séance du 15 décembre 2011

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Le conseil municipal, régulièrement convoqué le 9 décembre 2011, s'est réuni au lieu habituel de ses séances et a délibéré sur la question suivante dont le compte-rendu a été affiché à la porte principale de la mairie.

-oOo-

PRESENTS : Dr Grenet, Maire-Président ; M. Etchegaray, Mme Lauqué, M. Millet-Barbé, Mme Dumas, M. Labayle, Mme Bisauta, M. Gouffrant, Mme Durruty, M. Soroste, Mme Gibaud-Gentili, Adjoint ; MM. Pommiez, Saussié, Lozano, Mmes Darmendrail, Castel, M. Lacassagne, Mmes Demont, Touraton, M. Gastambide, Mmes Doucet-Joyé, Pibouleau-Blain, MM. Soudre, Aguerre, Etcheto, Mme Thicoipé, MM. Bergé, Barrère, Conseillers municipaux.

ONT DONNE POUVOIR : M. Causse à Mme Demont, Mme Chevrel à M. Lozano, Mme Boé à M. Lacassagne, Mme Chabaud-Nadin à M. Etchegaray, M. Escapil-Inchauspé à Mme Durruty, Mme Salducci à Mme Doucet-Joyé, Mme Capdevielle à M. Bergé, M. Ugalde à M. Barrère.

ABSENTS : MM. Jaussaud, Arandia, Mme Loupien-Suares.

SECRETAIRE : Mme Doucet-Joyé.

Mme Touraton présente le rapport suivant :

Mes Chers Collègues,

OBJET : **CULTURE ET PATRIMOINE** – Musée Bonnat-Helleu – Prêt d'une oeuvre d'Edgar Degas au musée d'Orsay à Paris.

Le musée d'Orsay organise une exposition intitulée « Degas et le nu » qui sera présentée à Paris du 12 mars au 1^{er} juillet 2012. Cette manifestation sera l'occasion d'étudier l'évolution de la place du nu au cours de la carrière d'Edgar Degas (1834-1917), de ses premières recherches d'après la sculpture antique aux dernières compositions du début du XX^e siècle, qui inspirèrent Gauguin, Bonnard, Picasso et Matisse.

Afin d'enrichir cette exposition, le musée Bonnat-Helleu, musée des Beaux-Arts de Bayonne, a été sollicité pour le prêt de l'œuvre suivant du peintre, appartenant aux collections municipales :

« Trois danseuses nues »

fusain ou crayon lithographique fixé sur papier vélin rendu transparent par imprégnation
dimensions : 87,5 x 75 cm (feuille)

n° inventaire : CMNI 3305

valeur d'assurance : 120 000 € (cent vingt mille euros).

Il est demandé au conseil municipal :

- d'accepter ce prêt, étant entendu que les frais de restauration et d'encadrement, de transport, de convoiement, d'emballage et d'assurance sont assumés directement par le musée d'Orsay dans les conditions déterminées par la Direction générale des patrimoines dans le cadre des prêts inter-musées,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention correspondante.

Adopté à l'unanimité.

Ont signé au registre les membres présents.